

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

Arrêté du 27 février 2019

**fixant le nombre d'emplois offerts pour le concours national d'agrégation 2018-2019
pour le recrutement de professeurs des universités de science politique**

NOR : ESRH1904718A

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2018 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour le concours national d'agrégation pour l'année 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Les postes offerts au concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques politiques, économiques et de gestion sont au nombre de 2 en science politique.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **27 FEV. 2019**

Pour la ministre et par délégation
Le directeur général des ressources humaines,



E. GEFFRAY